

- Les poissons reviennent grâce aux récifs artificiels
- **Congres, sars, mostelles ou daurades font leur retour dans la rade de Marseille grâce à l'installation de 30.000 m3 d'habitats pour les poissons ou les crustacés.**

Durant l'été 2008, près de 30.000 m3 de **récifs artificiels** ont été immergés dans la rade de Marseille. Près de quatre ans plus tard, «la quinzaine d'espèces commerciales les plus importantes et les plus prisées des pêcheurs - mostelles, congres, sars, daurades...- ont fait leur retour dans la rade», affirment les services techniques de la ville en charge du suivi de ce projet. Même le célèbre mérout ferait lentement son retour.

Quelque 200 hectares entre les îles du Frioul et la baie du Prado ont été investis avec le ferme espoir que la faune et la flore qui avaient été décimées reviennent s'installer grâce à ce grand aménagement placé à 30 mètres de profondeur. Près de 250 habitats pour les poissons ou les crustacés ont donc été créés. La zone est en principe coupée en deux avec une partie transformée en réserve et une autre destinée à la pêche professionnelle. Mais les pêcheurs vont encore devoir attendre jusqu'à la fin de l'année avant de pouvoir y accéder.

Le Japon est le champion toutes catégories des récifs artificiels

La mise en place de récifs artificiels va en augmentant dans le monde. Environ 35 pays sont aujourd'hui concernés. Ils ont de multiples objectifs: gestion des pêcheries pour certaines espèces, repeuplement, développement d'activités de pêches récréatives, plongée sous-marine... En France, ils sont essentiellement placés en Méditerranée. Le Languedoc-Roussillon a été le premier à se lancer dans l'aventure. Mais il en existe également au large des côtes espagnoles ou portugaises.

Toutefois, le Japon reste le champion toutes catégories. Non seulement il a développé une industrie spécifique pour la conception et la fabrication des structures susceptibles d'abriter les espèces mais il en a parsemé ses côtes. «20 millions de m3 de récifs artificiels ont ainsi été immergés, ce qui représente un aménagement de l'ordre de 12 % du plateau continental» souligne **I'Ifremer** dans un rapport publié en 2008. Une réserve à poissons destinée exclusivement à la pêche.

Les chercheurs de l'Ifremer se montrent toutefois assez prudents sur le bien-fondé de telles installations. D'abord parce qu'il existe relativement peu d'études de suivi. «Il est clairement établi que les projets limités à la seule introduction de récifs artificiels sont insuffisants pour améliorer une situation dégradée résultant d'une diminution de la ressource halieutique par surpêche et/ou d'une altération de l'écosystème», expliquent-ils.

Ce type d'installation est également très onéreux. «L'analyse économique de ces opérations reste souvent partielle en ce sens qu'elle inclut rarement l'ensemble des coûts induits de l'origine à la réalisation du projet», rappellent encore les chercheurs à propos du Japon où l'on parle d'un budget annuel d'un milliard d'euros. A Marseille, les chiffres sont beaucoup plus modestes: 8 millions d'euros (financés à 40 % par le fonds européen pour la pêche) dont deux réservés au suivi. Un suivi sur lequel il est toutefois très difficile d'obtenir des informations.

